

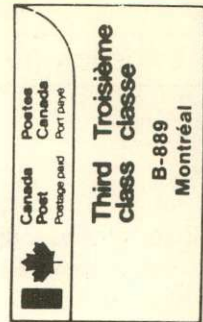
service de l'information (514) 286-2155 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1



nouvelles csn

NUMERO 21

semaine du 21 au 27 février 1979



PLUS DE 600 PERSONNES A LA SOIREE DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DE NACAN – C'est en effet en grand nombre que les travailleurs et les travailleuses se sont rendus le 14 février à la soirée de solidarité organisée par les travailleurs en grève de la multinationale Nacan. Norbert Rodrigue y a pris la parole.

UN VOTE (ENFIN!) AU QUEBEC HILTON – *Croyez-le ou non, la bataille entreprise au Hilton de Québec depuis 1976 par les employés afin de se donner un syndicat CSN vient d'aboutir : un vote a en effet été ordonné entre le local 31 de l'union internationale des employés d'hôtel et le syndicat CSN.*

UN SYNDICAT CSN POUR LES EMPLOYES DE LA PLACE DES ARTS – Un autre fait rare : les 150 placeurs et ouvreuses de la Place des Arts ont reçu leur accréditation du ministère du Travail sans qu'il y ait de vote ou d'audition. Ces 150 travailleurs et travailleuses ont adhéré à la CSN en octobre dernier à près de 99 pour cent. Ils étaient autrefois membres d'une union internationale.

8 MARS : IL FAUT PARTICIPER AUX ACTIVITES DE LA JOURNEE INTERNATIONALE DES FEMMES – EN MARS, SIGNONS LES PETITIONS DENONCANT LE LIVRE BLANC SUR LA SECURITE-SANTE – LA CSN DEMANDE LA CONVOCATION DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LA COMMONWEALTH PLYWOOD –

Montréal, le 26 février 1979 – **SI ON EST ENSEMBLE... LE 8 MARS** – Le comité inter-centrales de la condition féminine FTQ-CEQ-CSN a élaboré cette année un programme d'activités pour célébrer la journée internationale des femmes les 8 mars. Il y aura, comme l'an dernier, **une fête populaire** qui aura lieu au **Cegep Maisonneuve**. Cette fête sera précédée d'une **manifestation** qui partira à **19 heures jeudi le 8 mars** du parc Préfontaine, métro Préfontaine (coin Hochelaga et Moreau). La fête populaire au Cegep commencera à 21 heures par la présentation d'une pièce de théâtre avec la troupe **La Grosse Valise**. Le spectacle intitulé **A Partir D'asteure (faut pas s'laisser faire)**, est une adaptation québécoise d'Odette Gagnon. Il a été conçu en Allemagne dans un collectif de travail composé d'enfants et des deux auteurs Reiner Lucker et Volker Ludwig. Un **service de garderie** est à la disposition des participantes à partir de 19 heures, pendant toute la durée de la fête au Cegep. Le thème de cette journée **Si on est ensemble** est tiré de la chanson-thème du disque édité par les trois centrales FTQ-CEQ-CSN, qui a été enregistré par un groupe de militantes à la suite du spectacle de chansons présenté lors de la fête du 8 mars 1978. Le comité ad hoc pour l'organisation de la journée internationale des femmes est composé de : Johanne Deschamps, FTQ (845-5022), Monique Simard, CSN (286-2109) et Nicole Blouin, CEQ (Québec (418) 658-5711).

L'AGENDA DU MOUVEMENT

mars

3 Etats généraux des travailleuses québécoises à Québec

4-7 FAS, conseil confédéral à Montréal

CCNSP

1-12-23 rencontre des porte-paroles

FESP

25 mars

1er avril Congrès

SUD-OUEST

2-3 Session sur la condition féminine

SEPT-ILES

1-2 Session de formation des responsables à l'action et des responsables à l'information pour les négociations du Secteur Public.

9-10 Congrès spécial du Conseil central de Sept-Iles.

19-20 Session de réflexion du Conseil central de Sept-Iles.

DEMANDE D'UN CONCILIEUR PAR LES COLS BLEUS DE LA PO-CATIERE — Après deux rencontres de négociations, les 8 cols bleus de La Pocatière ont demandé l'intervention d'un conciliateur pour hâter le règlement de leur conflit. L'écart entre les demandes des travailleurs est immense, principalement sur les salaires, le plan d'assurance, l'équipement de travail.

Montréal, le 26 février 1979 — **LE 3 MARS, UN MANIFESTE POUR RENDRE PERMANENTE LA LUTTE POUR LES REVENDICATIONS DES FEMMES** — Les Etats généraux des travailleuses salariées québécoises se réuniront samedi le 3 mars à Québec afin de faire le bilan de la condition des femmes sur le marché du travail, thème d'un manifeste qui sera étudié et discuté par les participantes (ts) à l'assemblée. L'inégalité des chances au niveau de la formation et de l'emploi, les conditions d'emploi, les conditions de vie des femmes, le bilan des interventions gouvernementales, voilà autant de sujets qui seront abordés par ce manifeste. Il y sera également question d'une plate-forme de revendications minimales ainsi que d'un plan d'action commun.

Le 3 mars, de 9 heures à 17 heures 30, au Centre municipal des congrès de Québec (près du Parlement).

LE 8 MARS, JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES — La journée internationale des femmes veut souligner la combativité des femmes à travers l'histoire. Le 8 mars a débuté le 8 mars 1857 aux Etats-Unis, dans le lower side de New-York lorsque des travailleuses du textile et du vêtement ont protesté (contre la journée de 12 heures, les bas salaires et les mauvaises conditions de travail. Plusieurs manifestantes avaient alors été arrêtées par la police, d'autres avaient été piétinées par des chevaux. En mars 1860, trois ans plus tard, ces femmes forment leur propre syndicat. C'est à Copenhague, en 1910, qu'une motion présentée par des militantes américaines proclame le 8 mars journée internationale des femmes, en souvenir de la violente grève des travailleuses du textile de New-York. En 1911, pour la première fois, le 8 mars est célébré avec éclat en Allemagne, en Autriche, au Danemark, en Suisse et aux Etats-Unis. Les débats mis de l'avant par les revendications des femmes à travers le temps, demeurent constants tant dans le secteur de l'industrie québécoise que dans celui du secteur public et parapublic. En 1976, 125,000 travailleuses du front commun FTQ-CEQ-CSN luttent contre la discrimination et revendiquent des congés de maternité payés et des garderies. En 1979, le dossier des droits parentaux demeure une revendication prioritaire pour les travailleuses du secteur public et parapublic. Le 8 mars réaffirme la solidarité des travailleuses salariées québécoises.

*Si on est ensemble
C'est pas pour rien,
C'est qu'on se ressemble,
Un jour viendra ou chaque saison
Verra enfin notre libération.*

*Date du 8 mars,
Tu n'es qu'un début, tu n'es que la trace
Dans ce sillon nous nous continuerons,
Pour nous libérer de l'oppression.*

*(Extrait du disque "Si on est ensemble" 8 mars '78)
(FTQ-CEQ-CSN)*

Montréal, le 20 février 1979 — **LE CONSEIL CONFEDERAL ADOPTE UN GUIDE D'ACTION SUR LA SECURITE-SANTE** — Lors de sa réunion des 13-14 et 15 février derniers à Montréal, le conseil confédéral de la CSN (l'instance suprême entre les congrès) a adopté un guide d'action afin que le mouvement poursuive son action revendicatrice face au Livre-blanc et à la future loi sur la sécurité-santé. Parmi les 13 points de ce guide (disponible dans les syndicats et les conseils centraux), il est important de noter ceux qui ont une échéance plus immédiate :

— la signature d'ici le 31 mars de la pétition CSN de rejet du Livre blanc (copie au service de génie industriel de la CSN), sur la base de nos quatre revendications prioritaires.

— la mise sur pied d'un comité syndical de sécurité-santé dans chaque syndicat et d'un comité d'action sécurité-santé dans chaque fédération et chaque conseil central. Et l'obligance de faire parvenir la composition de ces comités au service de génie industriel, 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1.

MANIFESTATION DE 80 SYNDIQUES AU CONSEIL NATIONAL DU PQ

— Les manifestants, qui étaient parmi les délégués au congrès spécial du Conseil central de Québec, ont pénétré dans la salle de réunion des délégués au Conseil national du P.Q. et ont interrompu leurs travaux durant 15 minutes pour dénoncer les politiques anti-ouvrières du P.Q., particulièrement celles sur la santé-sécurité, et pour réaffirmer les 4 grandes revendications qui font l'unité des travailleurs de la centrale. Conscients du recul qu'amène le Livre blanc, les manifestants, pancartes à la main, ont crié des slogans, ont brièvement expliqué leur action aux délégués du P.Q., ont distribué leurs revendications et la position de la centrale sur le Livre blanc, et ont déchiré le livre blanc puis se sont retiré en chantant des airs syndicaux.

Montréal, le 23 février 1979 — **LA CSN DEMANDE LA CONVOCATION DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR COMMONWEALTH PLYWOOD** — Le président de la CSN Norbert Rodrigue a pressé aujourd'hui le ministre du Travail, Pierre-Marc Jonhson, de convoquer la commission parlementaire du Travail et de la Main-d'oeuvre pour entendre le juge Germain Jutras, William Caine et le Syndicat des employés de la Commonwealth Plywood (CSN). Selon Norbert Rodrigue, devant l'entêtement de Caine à refuser d'appliquer la sentence arbitrale rendue dans ce conflit par le juge Jutras, le ministre du Travail n'a pas d'autre choix que de convoquer à nouveau la commission parlementaire. "C'est en effet à la suite de la commission parlementaire qui s'est tenue à l'automne que le processus d'arbitrage s'est engagé. Il nous semblerait donc normal que les membres de cette commission puissent juger par eux-mêmes de la bonne foi des parties en présence", a déclaré le président de la CSN. Ce dernier, dans un télégramme expédié aujourd'hui au ministre, souligne à M. Johnson que les travailleurs de Commonwealth Plywood se sont prêtés de bonne foi à l'arbitrage et qu'ils doivent constater aujourd'hui que cela n'a pratiquement rien donné. Rappelons qu'en vertu de la sentence arbitrale, au moins 32 travailleurs qui ont fait la grève à la Commonwealth Plywood auraient dû être rappelés au travail le 20 janvier au plus tard. Or, seulement 8 l'ont été. Constatant que son ordonnance n'avait pas été respectée le juge Jutras ordonnait récemment à la compagnie de rembourser les salaires aux travailleurs qui auraient dû être au travail depuis le 20 janvier, encore là, aucun travailleur n'a reçu le remboursement.

LE \$10 DE SOLIDARITE POUR LES GREVISTES DE DONOHUE A CLERMONT — Les 570 travailleurs de la Donohue, de Clermont, (usine et bureaux), en grève depuis le 20 octobre dernier, se battent pour conserver leur indexation et les droits acquis. Ils ont besoin de votre appui. Envoyez le \$10 à :

• Syndicat des travailleurs du papier de Clermont (section usine)
a/s André Desbiens, trésorier
C.P. 10, Clermont G0T 1C0

• Syndicat des travailleurs du papier de Clermont (section bureaux)
a/s Gérard Pilote, trésorier
C.P. 10, Clermont, G0T 1C0

VOTE LE 8 MARS AU CH DU HAUT-RICHELIEU — Suite à un premier vote qui n'a pas départagé de gagnant, un second vote sera tenu le 8 mars prochain au Centre hospitalier du Haut-Richelieu ainsi qu'au centre d'accueil St-Jean entre le syndicat CSN et la CSD. Face à ce vote, la CSD fait une publicité assez "cheap" et se réjouit entre autres de voir la CSN condamnée à \$10,000,000.

SPECTACLE DU SMO LE 4 MARS A QUEBEC — Le syndicat de la musique du Québec organise pour le 4 mars un spectacle bénéfique qui se tiendra au centre de réadaptation de Québec, 525, boul. Hamel, à la Place Fleur de Lys.

LOCK-OUT A GIRARDVILLE — Les travailleurs de la scierie Murdock-Domtar de Girardville ont été mis en lock-out depuis de 23 février.

8 MARS : MOBILISATION — Le comité de la condition féminine CSN compte sur tous les salariés du mouvement pour rejoindre la totalité des syndicats et les inciter à participer aux activités du 8 mars. Pour tout renseignement, contactez Louise Brisson au CCF à Montréal: 286-2109.

Baie-Comeau, le 21 février 1979 — **NORBERT RODRIGUE VA RENCONTRER LES TRAVAILLEURS DE LA REYNOLDS A BAIE COMEAU** — Le président de la CSN Norbert Rodrigue a participé les 20 et 21 février aux assemblées générales du syndicat des travailleurs de Reynolds Aluminium, à Baie Comeau. On sait que la CSN, le syndicat et une vingtaine de travailleurs de Reynolds ont été condamnés récemment par le juge Vincent Masson, de la cour supérieure, à payer 6 millions de dollars plus les intérêts et les frais suite à des incidents survenus en mai 1967. La CSN a décidé d'en appeler de ce jugement. Au cours de ces rencontres avec les travailleurs de Reynolds, le président de la centrale les a renseignés sur les implications de ce jugement. Il était accompagné du président de la fédération des travailleurs de la métallurgie, Sylvio Gagnon, et du vice-président André L'Heureux.

Québec, le 21 février 1979 — **LA CSN-CONSTRUCTION DEMANDE LA PROTECTION DES EMPLOIS DES VRAIS TRAVAILLEURS DE LA CONSTRUCTION** — "Il est urgent que le ministre du Travail du Québec renforcisse et précise son règlement de placement pour garder la sécurité d'emploi aux vrais travailleurs de la construction". Déposant, cet après-midi, un mémoire revendiquant la priorité d'emploi pour les salariés de la construction possédant un certificat de classification, la CSN-construction estime que le règlement de placement doit être "intransigeant contre les voleurs de 'jobs' ". Même si la loi 110 reconnaît que les entrepreneurs-artisans peuvent travailler sur les chantiers de construction, la CSN-construction considère qu'au moins ils doivent passer après les vrais travailleurs dans l'embauche. "Le règlement du placement doit donner la priorité aux travailleurs possédant un certificat sur les voleurs de 'jobs', les étudiants, les cultivateurs, les chauffeurs de taxis, qui viennent les concurrencer dans une industrie déjà aux prises avec un chômage sérieux", a déclaré le président de la CSN-construction, Michel Bourdon.

Chicoutimi, le 23 février 1979 — **DEUX GREVISTES DE CBL CONDAMNÉS** — Ce matin le juge Lucien Tremblay a prononcé une sentence contre deux grévistes de CBL d'Arvida en déclarant qu'il fallait faire un exemple face aux futures négociations, en faisant allusion aux négociations dans le secteur public. Il a condamné ces deux grévistes pour avoir causé des dommages évalués à \$800 (cassé une vitre de l'usine). Il a voulu dans le prononcé de sa sentence servir une sentence exemplaire en déclarant que ça n'a plus de sens aujourd'hui la violence dans les conflits. Il dit ne pas comprendre pourquoi les syndiqués sont violents comme ça quand ils ont tous les recours que leur donne la loi. Un des grévistes a été incarcéré immédiatement ce matin pour 15 jours. Les seuls témoignages dont s'est inspiré le juge comme seule vérité sont ceux provenant des agents de sécurité. Quant aux travailleurs, leurs témoignages, bien que reposant sur la vérité, ne semblent pas avoir été pris en considération par le juge. Drôle de justice.

LES NUMEROS DE TELEPHONE DU CCNSP POUR LA REGION DE MONTREAL — Voici les numéros de téléphone de la structure d'appui du CCNSP dans la région de Montréal : 286-2014-4-6

CHANTIERS MARITIMES DETRUIITS PAR LE FEU — Les Chantiers maritimes de Gaspé, qui employaient plus de 50 travailleurs ont été rasés par le feu le 20 février dernier. Trois bateaux étaient en construction. Il s'agit d'une perte totale.

CONCILIATEUR POUR LES CHARGES DE COURS A L'UQAM — Dans le conflit qui oppose les chargés de cours (CSN) à l'administration de l'Université du Québec à Montréal, le ministre du Travail a décidé de nommer un conciliateur. Parmi les points importants : l'ancienneté ainsi que les salaires.

DEMANDES D'ENQUETE A SOREL STEEL — Suite à la fermeture sauvage de l'usine des Fonderies de Sorel en décembre dernier, de nombreux syndicats de la région touchée demandent maintenant une enquête publique qui éclairerait cette fermeture pas claire du tout.

PEPSI BOUILLONNE — Lors de la fin de semaine où a eu lieu le congrès régional à Valleyfield, on a fait la diffusion des feuillets d'information sur le boycottage de Pepsi aux syndicats présents. Or, les agents Pepsi et O'Keefe dans la région ont commencé à réagir et communiquent avec les journaux et la radio pour dire que le boycottage est une arme à deux tranchants qui pourrait provoquer des mises à pied chez leurs employés. Avant que ne débute le congrès, des travailleurs de Pepsi étaient venus déménager la distributrice Pepsi pour la ranger dans un local cadennassé.

